

Procès-verbal d'examen pour le service de pont

(d'après l'annexe C des DE-OCEB ad art. 45, édition de février 2016)

Entreprise:

Nature de l'examen:

pour l'utilisation en qualité de: Catégorie:

Nom et prénom: Date de naissance:

Entrée en fonction:

Dernier examen:

Le résultat doit être qualifié de «réussi» ou de «non réussi»

1. Examen théorique le à pour cent.

Discipline d'examen	Résultat	Observations	L'examineur
2. Examen pratique			
2.1 Prise en charge d'un bateau			
2.2 Travail dans la timonerie / au poste de commandement			
2.3 Navigation par temps bouché			
2.4 Travaux de bord			
2.5 Rôles de sécurité			
2.6 Premiers secours			
2.7 Fin de service			
Résultat global			

Observations générales:

Date de l'examen théorique:

Date de l'examen pratique:

Pour l'autorité de surveillance:

Pour l'entreprise:

L'examiné: